

Guide sur la fiscalité et la retraite 2023



Assurances

Épargne et renseignements fiscaux

Gardez l'œil sur vos objectifs d'épargne et de revenu à la retraite grâce à ce guide financier utile.

Taux marginal d'imposition fédéral pour 2023 (particuliers)

Revenu imposable	Taux d'imposition
15 000 \$ à 53 359 \$	15,00 %
53 360 \$ à 106 717 \$	20,50 %
106 718 \$ à 165 430 \$	26,00 %
165 431 \$ à 235 675 \$	29,00 %
235 676 \$	33,00 %

Ajoutez votre taux marginal d'imposition provincial pour obtenir votre taux d'imposition combiné.

Croissance dans un régime à l'abri de l'impôt après 10 ans*

Dépôt mensuel	Taux de rendement de 3 %	Taux de rendement de 5 %
50 \$	6 986 \$	7 762 \$
100 \$	13 973 \$	15 527 \$
200 \$	27 947 \$	31 055 \$

Effectuez des cotisations mensuelles au moyen d'un régime de dépôt cotisations préautorisées pour accélérer la croissance des fonds dans votre REER ou CELI.

Dates limites de versement des cotisations

REER 2023	29 février 2024
Remboursement au Régime d'accession à la propriété 2023	29 février 2024
Remboursement au Régime d'encouragement à l'éducation permanente 2023	29 février 2024
CELI 2023	31 déc. 2023
FERR	31 déc. de l'année où le titulaire du REER atteint 71 ans

Inscrivez ces dates importantes à votre calendrier pour vous aider à vous constituer un pécule et éviter les pénalités sur les remboursements.

Plafond annuel de cotisation à un REER

Cotisation maximale pour 2023 30 780 \$

Votre plafond de cotisation s'établit à 18 % de votre revenu gagné l'an dernier, jusqu'à un maximum annuel. Vous devez soustraire de ce montant tout facteur d'équivalence pour l'année.

Consultez votre avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada pour connaître votre plafond de cotisation

Plafond annuel de cotisation à un CELI

Plafond de cotisation pour 2023 Droits accumulés
6 500 \$ 88 000 \$

Les limites de dépôt dans un CELI sont les mêmes pour toutes les personnes admissibles, quel que soit le revenu.

Retenue d'impôt sous forme de paiement forfaitaire

	Toutes les provinces à l'exception du Québec	Québec
Jusqu'à 5 000 \$	10 %	20 %
De 5 001 \$ à 15 000 \$	20 %	25 %
Plus de 15 000 \$	30 %	30 %

Les fonds que vous retirez de votre REER, ou qui dépassent le minimum que vous devez retirer de votre FERR, seront assujettis à ces taux d'imposition et l'impôt sera retenu à la source.

Renseignements fiscaux et retraite

Prestations du Régime de pensions du Canada (RPC)		
	Moyenne par mois**	Paie ment maximum 2023
Prestation de retraite à 65 ans	773 \$	1 306 \$
Pension d'invalidité	1133 \$	1 539 \$
Prestation du survivant (moins de 65 ans)	505\$	708 \$
Prestation du survivant (65 ans et plus)	325 \$	784 \$
Capital-décès – montant forfaitaire	2 499 \$	2 500 \$
Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (2023)	66 600 \$	

Le Régime de pensions du Canada (RPC) fournit aux cotisants et à leurs familles des prestations à la retraite ou en cas d'invalidité ou de décès. Les prestations de retraite du RPC ne sont pas versées automatiquement. Vous devez donc en faire la demande lorsque vous êtes prêt à les recevoir.

Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)	
Maximum par mois (Oct. - Déc. 2023)	
Pension à l'âge de 65 ans	708\$
Seuil minimal de récupération de revenu	86 912\$
Impôt de récupération de la pension de la SV	15 % du montant qui dépasse le seuil

Si votre revenu net dépasse 86 912 \$, vous devrez rembourser une partie ou la totalité de votre pension de la Sécurité de la vieillesse (SV).

Supplément de revenu garanti (SVG)	
Maximum par mois (Oct. - Déc. 2023)	
Maximum pour une personne célibataire, veuve, divorcée ou si votre conjoint ne reçoit pas de pension de la SV	1 057\$
Maximum si le conjoint reçoit la prestation de la SV ou Allocation	636\$

Le Supplément de revenu garanti (SRG) verse des prestations complémentaires aux Canadiens à faible revenu. L'inscription des aînés admissibles à la pension du SRG est automatique.

Parlez à votre conseiller en assurance pour en savoir plus sur la façon dont RBC Assurances peut vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

Âge	Paie ment minimum FERR/FRV
60	3,33 %
61	3,45 %
62	3,57 %
63	3,70 %
64	3,85 %
65	4,00 %
66	4,17 %
67	4,35 %
68	4,55 %
69	4,76 %
70	5,00 %
71	5,28 %
72	5,40 %
73	5,53 %
74	5,67 %
75	5,82 %
76	5,98 %
77	6,17 %
78	6,36 %
79	6,58 %
80	6,82 %
81	7,08 %
82	7,38 %
83	7,71 %
84	8,08 %
85	8,51 %
86	8,99 %
87	9,55 %
88	10,21 %
89	10,99 %
90	11,92 %
91	13,06 %
92	14,49 %
93	16,34 %
94	18,79 %
95+	20,00 %

Minimum que vous devez retirer chaque année de votre FERR/FRV (% de la valeur de marché).



Assurances

* À des fins d'illustration seulement. Suppose des cotisations mensuelles effectuées au début de la période et des rendements annuels composés. ** En date de juin 2023. Sources : Agence du revenu du Canada, gouvernement du Canada, Statistique Canada. Le contenu de ce document est fourni à titre indicatif seulement. Il ne devrait pas être interprété comme des conseils en matière de finances, de placements, de fiscalité ou autre. Les clients doivent obtenir l'avis d'un conseiller indépendant. Veuillez obtenir les conseils d'un professionnel avant de prendre une décision.

Compagnie d'assurance vie RBC.

© / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. VPS110798

126323 (10/2023)